

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, président de la commission  
M. BRUNO BERGERON, commissaire ad hoc  
M. SIMON CLOUTIER-CYR, analyste

**REQUALIFICATION DU 4500, RUE HOCHELAGA**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUME 1

---

Séance tenue le 2 juin 2022, 19 h  
CCSE Maisonneuve  
4375 Ontario Est, Salle Belle-Vie  
Montréal

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DU 2 JUIN 2022

MOT DE LA PRÉSIDENTE DE L'OFFICE, Mme ISABELLE BEAULIEU.....	1
MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION, M. JEAN-FRANÇOIS THUOT .....	2
<b>VIDÉO EXPLICATIVE DU SITE INTERNET DE L'OFFICE .....</b>	<b>6</b>
<b>PRÉSENTATION DU PROJET DE REQUALIFICATION DU 4500, RUE HOHELAGA, PAR L'ARRONDISSEMENT HOHELAGA-MAISONNEUVE .....</b>	<b>8</b>
<b>PRÉSENTATION DU PROJET DE REQUALIFICATION DU 4500, RUE HOHELAGA, PAR LE PROMOTEUR .....</b>	<b>14</b>
<b>QUESTIONS DES COMMISSAIRES .....</b>	<b>25</b>
<b>MOT DE LA FIN .....</b>	<b>29</b>

### AJOURNEMENT

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

**Mme ISABELLE BEAULIEU, présidente de l'Office :**

5            Alors, bienvenue à tous, bonsoir. Mon nom est Isabelle Beaulieu, je suis la présidente de l'Office de consultation publique de Montréal et je suis très heureuse d'ouvrir cette nouvelle consultation.

10           Je prends seulement quelques minutes pour vous souhaiter la bienvenue et pour respécifier qu'à partir de maintenant, à l'Office, on fait tout en salle et webdiffusé, c'est pour ça que vous avez des caméras.

15           Donc, depuis deux ans, nos démarches étaient conçues en ligne seulement, et nous sommes vraiment heureux de reprendre contact avec les gens en salle.

20           Cette année, nos consultations, comme celle-ci, sont en formule hybride, où chaque étape se déroule en ligne et en présentiel – c'est vraiment pour favoriser la participation du plus grand nombre de personnes.

25           Alors, ce soir, on est ici pour s'informer sur le projet réglementaire qui touche la requalification du 4500, rue Hochelaga.

              Toute la séance est filmée, elle est webdiffusée, et elle restera disponible sur le site Web de l'Office.

              Notre démarche, maintenant, prévoit une période de deux semaines pour réfléchir à l'information qu'on va entendre ce soir, lire le projet, visionner à nouveau la séance d'information et formuler nos questions à la Ville et au promoteur.

30           Donc, pour compléter ce processus d'information, on sera ici encore pour poser les questions au promoteur et à la Ville dans 15 jours.

              Encore une fois, cette séance-là sera filmée, sera webdiffusée, et va rester aussi disponible sur le site Web de l'Office pour les gens qui voudraient la revoir.

35

              Alors, ce soir, c'est Jean-François Thuot qui va présider cette commission. Il vous donnera plus de détails concernant toute la démarche.

40

              Mais soyez assurés qu'à l'Office de consultation publique, on conjugue nos savoir-faire en présentiel et en ligne afin, vraiment, de favoriser la participation publique; afin de limiter la fracture numérique qui, parfois, va freiner la participation; afin d'assurer la qualité des échanges et l'expression des opinions diverses; afin de permettre au plus grand nombre de personnes de suivre les travaux de la commission; et tout ça pour atteindre un haut niveau de transparence pour nourrir la démocratie montréalaise.

45

              Alors, merci beaucoup de votre présence ce soir, et je passe la parole à Jean-François Thuot, qui est le président de cette commission.

**M. JEAN-FRANÇOIS THUOT, président de la commission :**

50

              Merci, madame la présidente.

55

              Bonsoir à tous et à toutes. Je vous souhaite la bienvenue à cette séance d'information sur la requalification du site qui est situé au 4500, rue Hochelaga. Merci, évidemment, de l'intérêt que vous portez à cette consultation, et nous espérons que vous allez y participer en grand nombre aujourd'hui et par la suite.

              La consultation se déroulera en français, mais toutes les personnes qui voudraient s'exprimer en anglais pourront le faire.

60 This consultation will be conducted in French, but if you wish to ask a question or address the commission in English, you will be welcome to do so.

Je me nomme Jean-François Thuot et je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal, l'OCPM, comme on l'appelle.

65 Comme vous l'avez entendu, la présidente de l'Office, madame Isabelle Beaulieu, m'a confié la présidence de cette commission.

Et j'aimerais souligner également que cette commission est complétée par mon collègue, monsieur Bruno Bergeron, qui est également commissaire.

70 Monsieur Bergeron et moi-même allons être appuyés dans nos travaux par monsieur Simon Cloutier-Cyr, qui est ici à ma droite, qui est analyste de la commission.

75 D'abord, quelques mots sur la consultation publique, sur l'OCPM également, pour ceux qui ne le connaissent pas encore.

Une consultation publique, ça s'adresse d'abord aux personnes citoyennes qui ont le droit d'être renseignées sur les projets qui sont susceptibles de modifier leur cadre de vie.

80 Ces personnes ont aussi le droit de faire valoir leur opinion, et d'éclairer et d'influencer les décisions de nos élus sur un projet comme celui d'aujourd'hui.

85 L'OCPM, qui mène la présente consultation, est une entité distincte et indépendante de la Ville, c'est important de le noter.

Les consultations que nous tenons n'ont pas pour objet de faire la promotion d'un projet ou encore de faire valoir une vision particulière.

90 Les commissaires ne sont ni des élus ni des fonctionnaires, et nous nous engageons à respecter un code de déontologie et un devoir de réserve. Vous pouvez d'ailleurs en prendre connaissance sur le site Internet de l'OCPM : le mandat de l'Office, le code de déontologie des commissaires, tout ça, c'est accessible en ligne, bien évidemment.

95 Comme l'a mentionné madame la présidente, la crise sanitaire nous a permis de développer des outils pour participer à distance, tout en restant accessible. C'est ce que nous appelons, dans notre jargon, une démarche hybride : tantôt virtuelle, tantôt en présence, ça mélange les deux, et ce sera un peu le cas de la consultation publique que nous allons mener.

100 Quoi qu'il en soit, pour connaître toutes les façons de participer à la présente consultation, je vous invite à téléphoner à monsieur Gilles Vézina, chargé de documentation à l'office, au numéro de téléphone 514 872-8510 – d'ailleurs, nous le voyons à l'écran –, ou encore à visiter la page Web de la consultation. Donc, reprenez bien ce numéro de téléphone, c'est important pour vous.

105 Maintenant, passons à l'objet de la présentation de ce soir.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal a mandaté l'OCPM pour tenir une consultation sur un projet qui vise à requalifier le site du 4500, rue Hochelaga.

110 Cette démarche est hybride, comme je l'ai mentionné. Nous allons respecter les consignes gouvernementales en vigueur, puisque nous sommes encore dans une période de tourmente sanitaire, même si elle a été atténuée. Mais, en même temps, nous allons garantir l'accès aux informations, nous allons vous permettre, évidemment, de poser toutes les questions, et nous allons favoriser l'expression de tous les points de vue dans le cadre de cette démarche, à la fois en présentiel et en virtuel.

115 La première étape de la consultation, et c'est un peu l'objet de ce soir, c'est de vous informer sur l'objet de la consultation tout en rendant disponible toute l'information requise pour vous permettre de bien le saisir.

120 Cette étape va donc débiter ce soir avec la présentation du projet, et nous avons avec nous ce soir, à ma gauche et à ma droite, les personnes qui représentent tantôt l'arrondissement, tantôt le promoteur, qui vont venir vous présenter plus en détail le projet.

125 Cette présentation est webdiffusée, comme nous vous l'avons annoncé, et la documentation qui est présentée ce soir est accessible dès maintenant, et le sera en tout temps, sur le site Web de l'Office.

Par la suite, pour compléter l'étape de ce soir qui est une étape d'information, il y aura, jeudi le 16 juin prochain, donc dans deux semaines très exactement, une soirée de questions-réponses.

130 Donc, information ce soir, questions-réponses de votre part dans deux semaines, ici même, je crois bien, et, donc, vous allez être invités à poser les questions aux représentants de l'arrondissement et du promoteur.

135 Cette fois, vous pourrez le faire, d'ailleurs, en personne, ici, ou encore par téléphone, en direct, via une tribune téléphonique, pour ceux ou celles qui désirent participer depuis la maison.

La séance sera également webdiffusée.

140 Deuxième étape de la consultation : une fois que l'information est donnée et qu'il y a eu des questions et des réponses, la deuxième étape, c'est entendre vos opinions. L'opinion des personnes citoyennes, mais aussi celle des groupes intéressés à intervenir dans cette discussion. Cette étape-là, elle va débiter dès le lendemain de la session de questions-réponses.

145 Il y a une date qu'il est important de mentionner : c'est qu'à partir du 23 août, nous allons amorcer d'abord une séance d'audition des opinions, et peut-être d'autres s'il y a plusieurs personnes qui souhaitent intervenir.

150 Donc, à partir du 23 août, c'est le début de la période consacrée aux séances d'audition des opinions.

155 Pour des informations détaillées sur ce que je viens de vous mentionner, sur les principales étapes de la consultation, je vous prie, à nouveau, de vous rendre sur la page Web de la consultation, ou encore à téléphoner à monsieur Gilles Vézina – 514 872-8510 – et tout est accessible également sur Internet.

Alors, une fois que nous aurons terminé l'étape de l'audition des opinions, quelque part à la fin de l'été, mon collègue commissaire et moi-même, nous allons nous retirer.

160 On ne sera pas en retraite, mais on va se mettre à analyser les informations qu'on a obtenues, on va se mettre à analyser les opinions qui ont été exprimées, et nous allons faire rapport et formuler des recommandations.

165 Et, à cette étape-là, la présidente de l'OCPM, madame Isabelle Beaulieu, va soumettre le rapport au conseil municipal de la Ville de Montréal, puis celui-ci, par la suite, sera rendu public.

Je vous rappelle que les rapports de l'Office de consultation publique ont une valeur consultative. Nous ne prenons pas les décisions; les décisions appartiennent à nos élus.

170 Bon, alors, avant d'aller plus loin, nous allons vous présenter plus en détail la page Web de la consultation et comment y trouver toute l'information pertinente. Voici donc une petite vidéo explicative, et on se revoit dans cinq minutes. À tantôt.

### **VIDÉO EXPLICATIVE DU SITE INTERNET DE L'OFFICE**

175 Pour toutes les consultations publiques, l'OCPM met à disposition de la population une page Web dédiée sur laquelle se retrouvent toute la documentation et toutes les informations nécessaires à une bonne participation.

180 Pour accéder à la page de la consultation, depuis votre navigateur, entrez l'adresse [ocpm.qc.ca/4500hochelaga](http://ocpm.qc.ca/4500hochelaga). Depuis le site de l'OCPM, cliquez sur *Consultations publiques*, et dans la section *Consultations en cours*, cliquez sur *Requalification du 4500, rue Hochelaga*. Sur cette page, vous retrouverez également toutes nos consultations en attente, ainsi que nos consultations terminées.

185 La page de la consultation comprend toutes les informations nécessaires à une bonne participation. Vous y retrouverez une brève description du projet, l'ensemble de la démarche, des explications détaillées de la nouvelle démarche de consultation, quelques documents pour commencer, ainsi que la composition de la commission.

190 L'OCPM rend publics tous les documents soumis à la commission. Pour accéder à la liste complète des documents, dans la section *Quelques documents pour commencer*, cliquez sur le bouton *Dossier de documentation complet*.

195 Dans le cadre de cette consultation, nous souhaitons attirer votre attention sur un document en particulier. Dans la section *Documentation déposée par le promoteur*, au document 3.1, vous retrouverez la présentation du projet.

La liste de documentation est régulièrement mise à jour. Nous vous invitons à y revenir de temps en temps pour découvrir de nouveaux documents.

200 La prochaine étape de cette consultation aura lieu le 16 juin prochain, à 19 h, lors de la séance de questions et réponses. Vous aurez l'occasion de poser vos questions au promoteur ainsi qu'aux représentants de la Ville.

205 Nous vous offrons l'occasion de poser vos questions en salle ou par téléphone lors de la séance webdiffusée. Le numéro de téléphone de la tribune téléphonique s'affichera alors à l'écran.

210 Pour toutes autres informations ou pour poser des questions sur la démarche ou sur le projet en consultation, vous pouvez toujours rejoindre l'équipe de l'Office au 514 872-8510 ou en nous contactant via le formulaire sur notre site Web.

**LE PRÉSIDENT :**

215 De retour. Donc, vous avez bien pris en note le numéro de téléphone, et rappelez-vous : monsieur Gilles Vézina, c'est le nom magique pour avoir toute information.

Alors, nous allons donc démarrer formellement la soirée.

220 Je vais d'abord inviter les représentants de l'arrondissement à prendre la parole pour présenter le projet dans la perspective de la Ville, c'est-à-dire en fonction des objectifs de la Ville. Il va y avoir également un volet plus réglementaire.

225 Alors, je vais maintenant céder la parole à monsieur Réjean Boisvert. Monsieur Boisvert... C'est bien. Alors, je vous invite à vous présenter, à présenter votre collègue, et vous avez 20 minutes pour présenter votre projet.

**PRÉSENTATION DU PROJET DE REQUALIFICATION DU 4500, RUE HOCHELAGA  
PAR L'ARRONDISSEMENT MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE**

230 **M. RÉJEAN BOISVERT :**

235 Bonsoir. Réjean Boisvert, je suis chef de division à l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Je vous présente François Mihos, conseiller en aménagement à l'arrondissement, également, dans mon équipe. Donc, François va vous présenter la version administrative du projet.

**M. FRANÇOIS MIHOS :**

240 Bonjour à tous. Donc, pour commencer, une petite introduction, là. On va vous faire une présentation en deux temps – côté arrondissement, côté promoteur.

245 Tout d'abord, on va vous présenter la modification au plan d'urbanisme qui a mené à l'analyse du projet en question.

245 On va faire une mise en contexte, aussi, d'un règlement qui est adopté en vertu de l'article 89 versus un projet particulier qui a déjà été présenté.

250 Puis on va vous amener certains points d'encadrement réglementaire qui vont venir encadrer le projet, émettre des conditions et octroyer des dérogations.

250 Par la suite, bien, ce sera la présentation concrète du projet par les représentants du promoteur.

255 Depuis quelques années, l'arrondissement a entrepris d'élaborer des planifications détaillées pour quelques secteurs dans l'arrondissement.

260 Ça a débuté en 2017, avec le PPU Assomption, le programme particulier d'urbanisme Assomption.

260 Ça s'est poursuivi en 2018 avec le secteur de Rouen.

260 Il y a le secteur Préfontaine et le secteur Bennett-Letourneux qui ont été planifiés en 2021.

265 Et en 2023, il y a le secteur Radisson qui est prévu pour être soumis à une planification détaillée.

270 Ce que ces secteurs-là ont en commun, c'est qu'ils se retrouvent tous à proximité d'une station de métro. Puis, quand je dis à proximité, souvent, les secteurs, même, englobent les stations de métro, et englobent, en fait, les espaces autour des stations de métro.

275 Ces secteurs de planification découlent tous des orientations des documents de planification que sont le schéma d'aménagement et le plan d'urbanisme, en y extrayant les orientations principales de densification de territoire, de diversification des activités, pour créer des milieux de vie bonifiés.

Concrètement, le secteur qui nous intéresse en particulier, c'est le secteur Bennett-Letourneux, parce que c'est le secteur qui accueille le projet en cause.

280 C'est un secteur qui se retrouve à proximité du pôle olympique et des deux stations de métro Pie-IX et Viau. En fait, il se retrouve dans un périmètre de moins de 500 mètres à vol d'oiseau.

C'est un secteur qui est majoritairement occupé par d'anciennes activités industrielles.

285 Il y a un diagnostic qui est ressorti à l'étude du secteur, un diagnostic clair qui est ressorti, à savoir qu'on était dans un cas d'activités déstructurées.

Il y a, depuis quelques années, plusieurs projets d'habitation qui ont poussé, mais surtout en pourtour du secteur.

290 Il y a également une zone d'emploi assez importante qui est majoritairement structurée aux abords du secteur Bennett.

295 Puis, il y a un énoncé de vision qui est ressorti de ces constats, à savoir qu'il y avait un potentiel pour créer un milieu de vie en diversifiant les activités puis en les intensifiant également, pour créer, vraiment, un milieu de vie intéressant pour les gens à proximité des stations de métro.

C'est une des orientations importantes, afin qu'on puisse maximiser l'utilisation de ces infrastructures-là.

300 Concrètement, les objectifs qui sont énoncés dans le secteur de planification s'énoncent en trois points principaux, à savoir : consolider l'ensemble urbain autour de l'axe Morgan.

305 On a déjà un secteur qui est intéressant entre le parc Morgan et le marché Maisonneuve. L'idée, c'est un peu d'étendre ce secteur-là au secteur plus au nord, dont on vient de parler, puis qui est quelque peu déstructuré présentement.

310 On veut aussi soutenir le développement d'un milieu de vie : encourager la densification résidentielle et commerciale; assurer le développement d'une gamme variée de logements privés; favoriser une architecture de qualité pour que les gens s'identifient au secteur et qu'il y ait un sentiment d'appartenance; et viser l'adoption de meilleures pratiques en construction et en aménagement durable.

315 Principalement, ce qu'on veut, c'est que les gens se sentent dans leur quartier. On veut aménager des espaces publics verdis, mais aussi donner accès aux espaces semi-publics, donner la possibilité aux gens de vraiment s'approprier leur quartier.

320 On souhaite également maintenir la fonction d'emploi du secteur de Rouen. On veut que le quartier devienne un vrai milieu de vie où les gens peuvent évoluer. Ils ne viennent pas seulement habiter ou travailler, mais ils peuvent habiter dans leur quartier, ils peuvent travailler dans leur quartier, ils peuvent aussi s'approvisionner et se divertir. Donc, on veut créer des milieux de vie vraiment complets.

325 Concrètement, la première intervention qui est faite, c'est une modification au plan d'urbanisme. Donc, on voit le secteur. Dans le large secteur qui existait déjà, le secteur de densité, il y a une nouvelle zone qui est créée, la zone 14-19, afin d'augmenter les hauteurs autorisées pour favoriser la densification. Donc, faire passer les hauteurs de 4 étages à 10 étages autorisés.

330 Ça, c'est une modification au plan d'urbanisme. Ça ne veut pas dire nécessairement que les projets à 10 étages sont de plein droit, mais ils doivent passer par un processus d'approbation particulière, que ce soit le projet particulier, ou un processus de règlement adopté en vertu de l'article 89 de la Charte, comme on est dans le cas présent.

Le contexte de la demande, bien, je vous parlais de la modification au plan qui a été adoptée en août 2021.

335 Parallèlement à ça, il y avait une demande de projet particulier qui avait été déposée au conseil d'arrondissement dans le cadre d'un processus qui est prévu par la loi, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

340 Il y a eu une demande d'approbation référendaire qui a été déposée, donc un nombre suffisant de citoyens a signé un registre pour procéder à une demande d'approbation référendaire.

345 Face à ça, l'arrondissement a décidé de retirer le projet et de mandater l'administration pour qu'on planche sur un projet révisé qui serait présenté au conseil municipal dans le cadre d'une adoption en vertu de l'Article 89 de la Charte de la Ville de Montréal qui prévoit des consultations publiques plus larges avec un processus plus étayé de consultations.

350 Donc, il y a eu des modifications au projet, qui vont vous être présentées plus tard par le promoteur. Le projet a été révisé, dans le fond, en fonction des commentaires des consultations publiques, puis il y a eu un avis favorable du comité Jacques-Viger. Le comité Jacques-Viger, c'est le comité consultatif en ce qui regarde les questions d'urbanisme pour le conseil municipal.

355 Du côté des dérogations qui sont octroyées pour ce projet-là, qui sont prévues pour le projet, il y a principalement la hauteur des bâtiments, qui est à 10 étages. Comme vous allez le voir, c'est une hauteur maximale de 10 étages, ce n'est pas 10 étages sur tout le site.

On déroge aussi à la notion de cour avant pour permettre des activités dans des parties qui sont, du point de vue réglementaire, considérées comme des cours avant, mais qui sont en fait plus reculées par rapport au niveau de la rue. Il y a des cafés-terrasses qui sont prévus, des cours de garderie.

360

Il y a des dépassements aux toits, aussi, qui sont autorisés, pour permettre des serres sur le toit d'une épicerie, entre autres.

365

Il y a une dérogation à la marge latérale du côté du parc. Il y a un parc, vous allez voir, qui va être cédé à la Ville, un 10 % de la superficie totale du terrain qui va être cédé à la Ville, et de ce côté-là, la marge latérale est réduite parce qu'on est ouvert sur le parc.

370

Il y a des dérogations aux usages. Dans le fond, les activités qui sont octroyées pour permettre notamment l'implantation d'une épicerie plus grande que ce que la réglementation le permet. On est limités à 1 000 mètres carrés, alors que l'épicerie va tourner autour de 4 000 mètres carrés.

375

Il y a des conditions, aussi, qui sont liées à la réalisation de ce projet-là, dont la réalisation d'un projet d'habitation sociale et d'un volet de logements abordables. On parle d'une cinquantaine de logements abordables qui vont être créés, et d'environ 140 habitations sociales.

380

La cession d'un terrain, comme je vous disais, qui va être cédé à la Ville pour aménager un parc qui va être aménagé par la Ville.

La cession d'une servitude. Il y a un lien piéton qui va être créé – vous allez le voir dans le projet. Et ce lien piéton ne sera pas public à proprement dit, parce qu'il ne sera pas cédé à la Ville, mais il va faire l'objet d'une cession pour que les citoyens puissent y avoir accès, puissent cheminer au travers du site.

385 Et finalement, il y a une approbation finale qui est prévue, parce qu'on n'est pas dans le  
cadre d'un projet dont les plans sont terminés. Il va y avoir le dépôt d'une demande de permis pour  
chacune des phases que vous allez voir. Mais à chacune des phases, le conseil d'arrondissement  
va devoir donner son aval à l'octroi du permis afin de s'assurer que les paramètres qui sont inclus  
dans le règlement sont respectés.

390

Donc, voilà. Je vais céder la parole.

**LE PRÉSIDENT :**

395

Merci, monsieur Mihos, merci monsieur Boisvert. Alors, nous allons maintenant entendre  
les personnes représentant le promoteur, en commençant par monsieur St-Onge, c'est bien ça?  
Alors, je vous laisse présenter votre équipe, et vous aurez 20 minutes, également, pour présenter  
le projet, cette fois dans ses dimensions plus urbaines et architecturales.

400

**PRÉSENTATION DU PROJET DE REQUALIFICATION DU 4500, RUE HOCHELAGA  
PAR LES PROMOTEURS**

**M. JEAN-FRANÇOIS ST-ONGE :**

405

Tout à fait. Bonsoir, tout le monde. C'est vraiment un plaisir de vous voir en si grand nombre  
et en présentiel.

Je me présente, je m'appelle Jean-François St-Onge, je suis architecte et représentant du  
consortium Aedifica-Adhoc architectes.

410

Et je vais présenter ma collègue, ici, Katherine Juteau...

415 **Mme KATHERINE JUTEAU :**

Enchantée.

420 **M. JEAN-FRANÇOIS ST-ONGE :**

... directrice au niveau du promoteur, et Dany Tremblay, qui est urbaniste et consultant pour le projet de Canoë que je vais vous présenter dès maintenant.

425 Donc, on va débiter, en fait, avec l'approche qui a été mise de l'avant sous différents angles. Le premier, en fait, peut-être un court rappel des différentes démarches qui ont été mises en place depuis le début.

430 Juste, au début, en mars, au début de la COVID, il y a eu une annonce d'un concours privé, ils ont invité des firmes d'architecture à déposer un projet. On a déposé un projet, on a été le projet qui a été le plus intéressant aux yeux du promoteur.

À partir de ce moment-là, on a débuté dès lors les collaborations avec l'arrondissement pour pouvoir bonifier le projet, entendre les considérations municipales et pouvoir bonifier le projet.

435 Ce qui nous a amenés, en mars... Non, dès octobre, on a débuté des démarches de concertations sociales, on a eu des consultations, un peu comme on fait ce soir, mais en mode virtuel, il y avait environ 200 personnes à ces soirées-là, beaucoup de monde. Des ateliers de création.

440 Après, on est allés au comité Jacques-Viger en ayant un avis favorable, et puis là, après, s'est déroulé le processus que François nous a expliqué tantôt, avec les 71 signatures qui ont été obtenues.

445 Et préalablement, aussi, à ces signatures, on avait passé une semaine sur le site, pour ceux qui habitaient dans le secteur, ils sont venus nous rencontrer, puis, tous les soirs, on répondait à des questions puis on informait. C'était vraiment important dans le processus.

450 En décembre dernier, on a fait une dernière présentation au comité Jacques-Viger en incluant, bien entendu, les différentes modifications suite à la demande de référendum.

Et on est aujourd'hui en consultation publique pour vous présenter, encore une fois, un projet modifié suite aux dernières recommandations du comité Jacques-Viger.

455 Donc, une de nos approches, c'était vraiment l'inclusivité et la durabilité du projet. Et pour nous, la question de l'inclusivité, on l'a vue dans l'espace public.

460 C'est pour ça que, vous allez le voir tout au long du projet, il y a énormément d'emphase qui a été mise de l'avant sur les places publiques, qu'on veut ouvertes sur la collectivité, puis pour nous, il n'y a rien de plus démocratique ou de plus inclusif que l'espace public, parce qu'il appartient à tous.

465 C'est ce que représente ce petit schéma. L'idée, c'est aussi d'inclure différents types de clientèles, parce qu'on veut un projet mixte, pas simplement au niveau des fonctions, mais également au niveau de la clientèle qui va venir habiter.

Lorsqu'on a débuté le projet, c'est bien évident qu'on a marché le site, on est venus à plusieurs reprises. On s'est rapidement rendu compte que, dans le fond, la ville du 15 minutes, du quart d'heure, était vraiment présente.

470 Donc, c'est vraiment facile, dans Hochelaga-Maisonneuve, de pouvoir faire son épicerie, de pouvoir marcher, avoir ses services, garderies, etc.

On s'est inspirés de ça pour venir en faire un milieu de vie de forte qualité où on retrouverait d'ailleurs une épicerie pour répondre au désert alimentaire du secteur, mais aussi une pharmacie.

475

On propose aussi 100 places de garderie, puis environ 930 unités qui seront situées à moins de 500 mètres de deux stations de métro.

480

On a aussi entendu le besoin criant au niveau du logement social. On propose 140 logements sociaux et 51 logements abordables sur 20 ans. Sur l'ensemble, il y aura 79 logements qui seront familiaux parmi ces 190 unités.

C'est un projet, également, qui est vraiment basé sur la culture.

485

On va le voir plus précisément tantôt, mais on est venus créer une diagonale, qui est un axe piéton de 200 mètres, qui s'enracine vraiment dans un caractère très culturel, avec plusieurs sculptures, de l'art public, qui pourront être dispersés le long de cette promenade-là.

490

Le long de de cette promenade-là, également, on va venir accueillir des locaux d'artistes, autant des galeries pour vendre, mais surtout des lieux de production, parce qu'il y avait également un besoin qui a été communiqué à cet égard-là dans le secteur.

495

Au niveau de la durabilité, nos enjeux environnementaux, comme vous le savez, c'est un terrain qui ne possède aucun arbre ou très peu, je pense qu'il y en a six, peut-être en bordure. On propose d'en planter 160 avec plus de 2000 mètres d'espaces de parcs à même le site.

Comment on y arrive? C'est en mettant la totalité de nos stationnements en souterrain, en libérant près de 50% d'espaces publics ouverts à tous.

500

Actuellement, une boucle énergétique est à l'étude pour permettre de réduire les GÉS d'environ 60 %. Beaucoup de stationnements à vélos, plus qu'un par appartement. On prévoit des

surfaces perméables, une valorisation d'un terrain qui est contaminé, puis des cases de stationnement qui seront électriques. Et aussi l'ajout d'auto-partage.

505           Donc, voilà. Au niveau du concept urbain, en fait, on voit le site ici, au niveau de l'îlot Bennett-Letourneux.

510           En périphérie, on voyait qu'il y avait comme trois grands caractères qui étaient vraiment importants. Soit, sur Rouen, un pôle d'emploi, mais sur Bennett, un caractère résidentiel qui était omniprésent puis très, très fort, puis ça, on voudra le mettre vraiment de l'avant. Et, au niveau de l'axe Morgan, un caractère plutôt de l'ordre de l'institution, avec, notamment, l'ancien marché Maisonneuve qu'on retrouve aujourd'hui.

515           Lorsqu'on a débuté sur un si gros lot, l'un des premiers gestes qu'on a faits, c'est de venir créer davantage de liens pour qu'il soit davantage accueillant, puis créer des liens urbains est en ouest et nord au sud.

520           Je vais passer très rapidement, mais essentiellement, Bennett, qui va devenir un axe actif, où il y a déjà une planification d'une nouvelle piste cyclable.

525           Un axe diagonal, ici, qui est sur notre site, qui est l'axe culturel. Et l'axe, ici, biophilique, qui est le parc qu'on va céder à la Ville pour venir connecter tous les espaces verts qu'on retrouve plutôt au sud.

530           Ici, une petite vue aérienne du site. On voit bien que c'était vraiment un grand îlot de chaleur avec très peu de verdure. Et une fois le projet projeté, ici, sur le site, donc on voit le parc linéaire qu'on va céder à la Ville pour venir connecter l'ensemble des espaces verts, la rue piétonne en diagonale qui va devenir vraiment le cœur dynamique du projet et l'interface d'Hochelaga et puis de Bennett. Et le site de la nouvelle école, et l'ancienne école Eulalie-Durocher.

Donc, comment on est venus sculpter le site : notre première stratégie, c'était de l'aérer un peu. La première chose qu'on a faite, c'est vraiment de céder 10 % de notre terrain à titre d'un parc qui est cédé à la Ville, ce qui nous permet d'établir une zone tampon entre le pôle mixte et le pôle institutionnel qu'on retrouve avec les deux écoles.

535

Après ça, on est venus créer une diagonale, en fait, pour créer un axe afin de consolider l'expérience urbaine au cœur de l'îlot pour vraiment favoriser les échanges entre les résidents, mais aussi le voisinage.

540

Ce lieu-là, on veut le partager, donc, en fait, on vient créer de la perméabilité urbaine depuis Bennett. On invite la ville à rentrer à l'intérieur, puis on invite aussi le parc, ce qui va créer un genre de séquence au niveau de l'axe diagonal entre urbain et nature. Ça nous permet d'ouvrir notre site au reste de la collectivité.

545

Ça permet également de créer différents types de cours intérieures qui vont permettre de créer des endroits qui sont protégés, des endroits qui sont appropriables par les résidents qui vont habiter, bien entendu, le projet Canoë.

550

L'avant-dernière stratégie, c'est celle du bijou. En fait, c'est que, le long de cette diagonale, on est venus parsemer différents éléments au bénéfice de la collectivité, dont le premier, au coin de Bennett, une grande place publique largement verdie avec plein d'arbres en pleine terre.

555

Après, on se retrouve avec un genre de programme d'artisans où, en fait, des gens qui habitent et qui vont pouvoir aussi créer du commerce pour activer ces lieux-là.

Ici, on a une cour ludique pour les enfants et les familles, parce que c'est vraiment important pour le projet.

560

Et on termine, sur Hochelaga, avec une salle communautaire qui va être offerte à l'ensemble de la collectivité pour en faire un lieu d'échange, d'exposition, de conférence, etc.

565 Et, dernière stratégie, c'est l'hétérogénéité. Parce que ce qu'on voit, puis, je pense que vous êtes tous des gens d'Hochelaga-Maisonneuve, on a vraiment un beau tissu urbain qui est travaillé, vraiment, morceau par morceau, on a des plex, ou des projets qui sont très variés, puis nous, on avait vraiment le souhait d'arriver avec un projet – pas un projet homogène qu'on va distribuer, qu'on va prendre l'entièreté du site, mais on voulait travailler de façon très fine, très granulaire, pour vraiment exprimer une ville construite sur la ville, morceau par morceau, comme on voit dans nos quartiers centraux. Un plex a été construit après un autre plex, donc, d'avoir ce sentiment d'une ville organique, construite un peu comme les images qu'on voit ci-dessous.

570 Pour ce faire, bien, encore là, on s'est inspirés de l'architecture du quartier. Donc, ce qu'on retrouve, généralement, sur les rues, c'est des enveloppes de maçonnerie, c'est le côté formel de l'architecture. Des belles enveloppes de maçonnerie, des proportions verticales, un corollement, et, de l'autre côté, au niveau ruelle, souvent on a des revêtements beaucoup plus légers, un peu plus organiques, c'est le côté un peu plus informel de l'habitation. On a souhaité réinterpréter ça de façon  
575 contemporaine dans le cœur du projet.

580 De cette manière-là, on se retrouve avec ici, Hochelaga, ici, on a la rue Bennett, et dans le fond, toutes les interfaces urbaines, ici on a le parc... Les parements qui vont être sélectionnés seront vraiment des parements de briques qui vont être inspirés... on a fait vraiment une recherche sur tous les types de briques qu'on retrouve sur Bennett, tous les types de briques qu'on retrouvait sur la rue Hochelaga, puis on va vraiment travailler ça en fonction de ça.

585 Et les intérieurs des cours, eux, vont être en revêtement blanc beaucoup plus léger, beaucoup plus lumineux, pour apporter davantage de lumière dans ces cours-là et rappeler la ruelle.

On s'est fait une petite grille de zonage. C'est un projet sur six phases, donc on s'est créé nos propres règles de définition de l'architecture.

590 On voit ici, comment ça se lit, c'est : Hochelaga, Bennett, parc et l'Allée des artistes, ce qui sont nos quatre interfaces, et ici, on montre le niveau de hauteur qui sera permis, par exemple, par

rapport à une rue, par rapport à une autre. À quel moment on va venir découper une phase en différentes longueurs de façade pour créer cette organicité-là ou ce caractère très hétérogène. Le type de matériau, la couleur, les interfaces urbaines. On a même prévu le type d'ouverture qu'on allait mettre sur les différents axes et espaces privatifs.

595

Donc, au niveau de la vision 2022. Ici, on commence avec un plan d'architecture du paysage. Ce qu'on voit, c'est justement l'allée des artistes qu'on retrouve au centre, avec, à l'entrée un secteur plaza communautaire, qu'on appelle le seuil Bennett. C'est là qu'on va retrouver un petit bistro, une plantation d'arbres en pleine terre, des bancs pour s'asseoir. C'est vraiment un espace qui va être invitant.

600

Au niveau du secteur plaza culturelle, l'ouverture sur Hochelaga, elle, c'est vraiment davantage la culture en synergie avec la salle communautaire.

605

On retrouve deux cours surélevées pour une appropriation peut-être un peu plus résidentielle, mais, en contrepartie, au niveau de la cour, on a une cour ludique qui va venir être attachée, bien entendu, avec la garderie, mais aussi, il y aura des espaces utilisables le soir et le weekend pour l'ensemble de la collectivité. C'est vraiment le pôle familial au cœur du projet qui est protégé également.

610

Une cour boisée, et un espace gazonné, le long des logements communautaires.

615

Donc, différents types d'ambiances qu'on va retrouver, et un petit jardin thématique ici, pour célébrer la biodiversité. On veut avoir de l'apiculture, peut-être même des poules, de l'agriculture urbaine, pour sensibiliser et éduquer les résidents à notre projet aux enjeux auxquels on doit faire face dans le futur.

Et le fameux parc qu'on va céder à la Ville plus bas, qui va faire partie intégrante du projet.

620           Donc, le site se divise en trois tenures, si on peut dire. Il y a 70 % du site qui sert à usages mixtes, qui sera défini comme du logement locatif, condominiums, mais aussi des espaces commerciaux.

625           On a 20 % du site qui est dédié à une coopérative d'habitation. C'est vraiment le terrain le plus simple à développer, parce qu'on voulait qu'avec le budget qu'ils peuvent avoir, qu'ils puissent développer le maximum de logements qu'ils pourraient.

          Et ici, on a le 10 % de parc.

630           Donc, ici, une première perspective qui illustre justement ce parc, qui va être rétrocedé. C'est un axe biophilique qui est longitudinal, qui borde le projet et qui contribue de manière significative à la qualité de vie des futurs résidents du complexe, mais aussi de l'ensemble des gens d'Hochelaga-Maisonneuve, qui va nous permettre de partir du parc Morgan puis de monter tout le long jusqu'à pratiquement, à terme, au Stade olympique, via des espaces verts.

635           Puis ça, ça nous permet également de créer une zone tampon entre le secteur à usages mixtes de notre projet, le projet Canoë, et le pôle institutionnel plutôt à l'ouest.

640           Une chose aussi que je vous ferais remarquer, c'est que c'est très rare qu'un promoteur immobilier va donner un terrain. Généralement, il va payer des frais de parc. Pour nous, il y avait quelque chose de beaucoup plus concret de donner un parc que plutôt de payer des frais de parc. C'est assez unique à cet égard-là.

645           Au niveau de la proposition commerciale, au niveau du rez-de-chaussée, on va l'appeler le volet est, on prévoit en premier lieu une épicerie, ça, c'est la première phase. Une pharmacie avec deux espaces bistros/café qui vont venir animer, bien entendu, notre allée diagonale.

650 Lors de la deuxième phase, ici, on vient prévoir une garderie de 100 places, qui va être en forte relation avec l'espace ludique, et des bistros/café pour venir activer, encore une fois, l'espace public.

Au niveau du volet ouest du site, on se retrouve avec l'espace communautaire dédié, ici, avec de grands gradins, qui permettra différents types d'événements.

655 On conserve un gym, parce qu'il y en avait déjà un, il y avait une belle clientèle, on veut maintenir ça.

660 Tout ça ici, le numéro 3, c'est l'espace qui est dédié aux artistes. Un lieu de production, mais aussi des galeries qui vont venir animer l'espace central. Puis, bien sûr, l'idée, c'est que ces artistes-là contribuent aussi à l'animation des lieux. On sait ce qu'ils peuvent faire.

665 Et ici, en 4, c'est les résidences de propriétaires occupants où on aurait des commerçants qui habiteraient au-dessus et qui viendraient au niveau du rez-de-chaussée, comme la joaillerie, ou des saucés à spaghetti, peu importe, mais vraiment, d'activer les lieux.

Et l'espace communautaire qu'on va demander également d'interagir sur l'espace public.

670 Donc, ici, les différentes phases. Phase 1, phase 2, phase 3, 4, 5 et 6. Les différentes tonalités de bleu expriment les différentes hauteurs en étages. Le bleu foncé représente les 10 étages, et ici, les 4 et 5 étages. Donc, on voit que toute la plus forte densification se fait à l'ouest de l'axe diagonal, devant le parc, alors que sur la rue Bennett, on va se retrouver, comme la prochaine perspective va le montrer, vraiment dans une dimension relative avec ce qui est construit sur Bennett actuellement.

675 Là, différentes coupes qui montrent le projet, mais à l'intérieur du plan d'urbanisme qui a été déposé, c'est-à-dire avec du 8 au pourtour de notre site, et nous, on vient s'arrimer, on vient diminuer comme ça de part et d'autre du projet.

680           Donc, ça, c'est la perspective que je voulais vous montrer. Donc, ça, on est sur la rue Bennett, et là, ce qu'on voit, c'est les 5 étages en béton avec des rez-de-chaussée au même niveau que la rue. On arrive à quelques pieds près, je pense que c'est 1 pied ou 2 pieds près, de la hauteur du bâtiment en bois qu'on retrouve en face. Et c'est vraiment à l'arrière ici, sur notre propre terrain, qui va faire de l'ombre sur nos propres bâtiments, où on vient créer davantage de densité.

685           Ce geste-là de réduire nous permet de préserver et de mettre en valeur les vues vers le Stade olympique, et on peut peut-être observer, également, que plusieurs éléments caractéristiques typiques résidentiels d'Hochelaga ont été repris, c'est-à-dire des balcons en saillie, l'utilisation de la brique en argile, des fenêtres aux proportions verticales, des jeux de maçonnerie au-dessus des fenêtres, différents éléments architecturaux, comme ça, qui seront intégrés.

690           Et une perspective au cœur du projet. Là, on se retrouve directement sur l'Allée des artistes, au cœur, avec l'espace ludique ici, la garderie qu'on voit là. Donc, un lieu vraiment de vie, où le piéton a la primauté. On prévoit la création de différentes placettes avec différentes natures, différentes utilisations, pour vraiment que ça devienne un lieu hyper dynamique.

695           Et ici, on a une perspective depuis Hochelaga. En fait, ici, ce qu'on voulait montrer, c'était que, par la configuration de l'artère et son rôle de desserte artérielle, la rue Hochelaga offre, à notre avis, une meilleure situation de densification que le reste du secteur, et c'est pour ça qu'on est venus établir nos plus grandes phases sur Hochelaga, devant le parc. Ce parc devient un espace tampon qui permet, justement, d'accueillir ce type de densité là.

700           Un élément qui a aussi été modifié au courant des différentes rencontres, on est venus reculer de façon substantielle le projet, la phase 1 et la phase 6, pour permettre une marge avant pour permettre de poursuivre le couvert végétal tout le long de la rue Hochelaga jusqu'à l'école Eulalie-Durocher.

705           Finalement, le pôle, l'espace multifonctionnel qui est offert à la collectivité vient confirmer le rôle très ouvert et public de l'Allée des artistes.

Donc, on a préparé un petit vidéo. Ça va vous permettre de bien vous situer.

710

**[VIDÉO DU PROJET]**

Elle sera déposée sur le site de l'OCPM, elle est beaucoup plus fluide, et, dans le fond, ça fait un *travelling* sur la rue Bennett, Hochelaga, et le cœur de la diagonale que vous voyez. Voilà.  
Merci beaucoup.

715

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur St-Onge. Avant de conclure, le commissaire Bergeron et moi-même, nous aurions peut-être un ou deux points que nous souhaitons éclaircir, juste au bénéfice de l'assemblée.  
Je vais d'abord céder la parole à monsieur Bergeron.

720

**M. BRUNO BERGERON :**

Bonsoir à tous. Ma première question s'adresse à l'arrondissement. Quand vous avez présenté la modification au plan d'urbanisme, c'est-à-dire que le secteur s'adressait à un terrain plus vaste que le projet qui nous est présenté ce soir, alors, en quoi la nouvelle réglementation qui est proposée influera aussi sur les terrains limitrophes, comme il y a une usine qui est immédiatement à l'arrière? Est-ce que c'est un projet qui est annoncé, est-ce que c'est quelque chose qui risque de voir le jour?

725

730

**M. FRANÇOIS MIHOS :**

Non, ce n'est pas un projet qui est énoncé, c'est simplement pour énoncer une vision d'ensemble du secteur pour avoir une certaine uniformité dans les hauteurs, notamment les hauteurs, parce que c'est les hauteurs que la modification vise principalement.

735

**M. BRUNO BERGERON :**

740           Donc, on comprend que s'il y a des projets sur ces terrains-là, ils devront refaire le même processus qu'aujourd'hui?

**M. FRANÇOIS MIHOS :**

745           Oui, parce qu'actuellement, il n'y a pas de... Bien, le même processus qu'aujourd'hui, soit par un règlement en vertu de l'article 89 de la Charte ou un projet particulier qui est adopté en arrondissement, mais, certainement, il n'y a pas de modification au règlement du zonage encore qui est effective. Donc, il y aura un processus d'autorisation particulière qui aura à être octroyé pour un projet de cette envergure-là.

750

**M. BRUNO BERGERON :**

              Merci. Ma deuxième question s'adresse au promoteur. Vous avez parlé du verdissement, puis, disons, la proportion...

755

**LE PRÉSIDENT :**

              On va changer de micro, on s'excuse de ce contretemps.

760

**M. BRUNO BERGERON :**

              Est-ce que vous aviez compris ma première question? Oui, ça va. Surtout la réponse était intéressante.

765

              Ma question s'adresse au promoteur et concerne la question du verdissement. Vous avez une portion qui est au sol puis une portion de verdissement qui est sur le toit de l'immeuble. Est-ce que vous voudriez clarifier cet aspect-là, s'il vous plaît?

**M. JEAN-FRANÇOIS ST-ONGE :**

770 Oui. Est-ce que j'ai accès à représenter, peut-être que ce serait plus facile, si vous le permettez.

775 Donc, ici, ça, c'est, on s'entend, c'est le terrain qui est cédé, ça, c'est de la pleine terre. Les deux entrées seront en pleine terre. Et ici, ça, c'est nos deux toitures sur lesquelles on aurait un verdissement, mais qui serait sur toiture, donc, des toits verts, communément.

780 Et aussi, on prévoit des toits verts pas mal distribués sur une grosse partie du site. Donc, différents types de toiture, des plus extensifs – ça, ça veut dire, qui nous permettent de planter de plus gros arbustes, voire des petits arbres, comme des amélanchiers, des choses comme ça. Sur le toit, ici, ce sera plutôt extensif, donc toits verts, graminées, sédums, tout ça, et voilà.

Est-ce que j'ai répondu à votre question?

**M. BRUNO BERGERON :**

785 Puis pour la portion qui est plus à gauche, sur le plan... c'est-à-dire, à droite sur le plan, il y a un triangle puis un carré, c'est la même chose?

**M. JEAN-FRANÇOIS ST-ONGE :**

790 Ça, ici?

**M. BRUNO BERGERON :**

795 S'il vous plaît, oui.

**M. JEAN-FRANÇOIS ST-ONGE :**

800 Oui, donc, ça, ici, c'est... ça sera du verdissage qui est sur la dalle du stationnement, ça va être extensif, ça nous permet quand même de planter des arbres à petit, voire moyen déploiement. Donc, voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

805 Merci, monsieur Bergeron. Merci, monsieur St-Onge.

À mon tour, j'aurais peut-être deux questions de clarification. La première s'adressait aux représentants de l'arrondissement.

810 Vous avez dit à la fin de votre présentation, et je pense que c'est la dernière diapo : à la toute fin, il y aura l'émission non pas d'un permis, mais de plusieurs permis en fonction des phases. C'est bien comme ça que je le comprends? Et on parle bien des phases qui ont été présentées par le promoteur? Donc, pour chacune des phases, il y a l'émission d'un permis?

815 **M. FRANÇOIS MIHOS :**

Exactement. Chacune des six phases, c'est ce qui est (inaudible).

820 **LE PRÉSIDENT :**

Et dans, entre parenthèses, votre diapo, c'était marqué « PIIA ». Est-ce que vous pouvez nous expliquer à quoi ça fait référence?

825

**M. FRANÇOIS MIHOS :**

830 Oui, le PIIA, c'est un plan d'implantation et d'intégration architecturale qui fait en sorte que le projet, dans sa version finale et définitive, doit faire l'objet d'une approbation par le conseil, ici, en l'occurrence, ça va être le conseil d'arrondissement.

**LE PRÉSIDENT :**

835 Merci. Vous avez évoqué, je pense, dans votre réponse à la question de monsieur Bergeron, l'article 89, c'est bien ça de la Charte. Est-ce que vous pouvez peut-être rappeler à l'assistance en quoi consiste cet article-là? Je le sais qu'il est à l'origine de la consultation d'aujourd'hui, mais je pense que ce n'est pas mauvais de le répéter.

840

**M. FRANÇOIS MIHOS :**

L'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, c'est un article qui permet l'adoption de certains projets d'envergure, dont le cas qui nous occupe ici, un projet immobilier d'une superficie de plus de 15 000 mètres carrés. Et, entre autres choses, là, c'est le cas qui nous occupe, mais des projets, par exemple, d'université ou d'aéroport peuvent aussi être adoptés par le conseil de ville en vertu de cet article-là.

845

**LE PRÉSIDENT :**

850

Merci. Je n'ai plus de questions. Monsieur Bergeron? Très bien.

Alors, je vous rappelle que tous les documents qui ont été présentés aujourd'hui, la présentation que vous venez de voir, sont disponibles sur le site Internet.

855

Nous espérons que cette soirée vous a permis d'en apprendre davantage sur cette consultation et que vous serez nombreux à y participer.

860 Je vous rappelle notre rendez-vous du 16 juin prochain, dans deux semaines, pour la soirée de questions-réponses en personne ou via la tribune téléphonique. Vous aurez l'occasion d'y poser toutes les questions sur les sujets qui vous préoccupent et qui vous intéressent puisque les représentants du promoteur et de l'arrondissement seront à nouveau parmi nous pour répondre à vos questions.

865 La soirée d'information de ce soir prend donc fin. La commission remercie les personnes représentant l'arrondissement et le promoteur qui ont participé à la séance. Je vous remercie de votre participation. Nous remercions également les citoyens et citoyennes en ligne qui se sont déplacés ou qui nous ont écoutés à distance.

870 Alors, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter, en mon nom et en celui de mon collègue Bergeron, une bonne soirée.

### 875 **AJOURNEMENT**

880 Je, soussignée, Anne-Marie Venne, sténographe officielle n° 361317-8, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent contiennent la transcription fidèle et exacte des notes recueillies au moyen de l'enregistrement numérique, le tout hors de mon contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé :

885   
Anne-Marie Venne, s.o. n° 361317-8